

FICHE D'ÉCART

Fiche n°

1

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : UNIPER

Site inspecté : MEYREUIL

Date de l'inspection: 19 janvier 2018

Constat de l'Inspecteur :

Plusieurs dépassements des valeurs limites d'émissions en concentration et en flux sur les paramètres SO₂ et NOx de la tranche 5 en 2017.

INSPECTION

Écart aux dispositions de :

Articles 3.2.4 et 3.2.5 de l'arrêté préfectoral du 9 juin 2017

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'Inspecteur

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

Xavier JACQUEMONT

Directeur de Centrale

EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Le nombre de dépassements des valeurs limites d'émissions atmosphérique en concentration et en flux sur les paramètres SO₂ et NOx de la tranche 5 en 2017 est conforme à la limite fixée dans l'article 3.2.5 de l'arrêté préfectoral (il est inférieur à 120 heures pour l'installation de combustion).

La conduite tenue lors de ces incidents est détaillée dans la procédure "G-EX-CO-5KRS-0548", que nous vous transmettons dans le dossier "Ecart 1".

DREAL

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Proposition de mise en demeure	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Proposition d'arrêté complémentaire	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>

Commentaires :

A l'attente de la réception du suivi des dysfonctionnements
de dispositifs de mesure atmos de la TR/

L'inspection le : 26/01/18

 Fiche soldée le :

FICHE D'ÉCART

Fiche n°

2

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : UNIPER

Site inspecté : MEYREUIL

Date de l'inspection: 19 janvier 2018

INSPECTION	<p>Constat de l'Inspecteur :</p> <p>Absences de mesures comparatives sur les conduits B et C (Chaudières gaz) en 2017</p> <p>Écart aux dispositions de :</p> <p>Articles 3.2.4, 3.2.5, 10.2.1 et 10.2.1.2 de l'arrêté préfectoral du 9 juin 2017</p>
-------------------	--

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement Signature de l'Inspecteur	L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'Inspection Représentant de l'exploitant Fonction et Signature Xavier JACQUEMONT Directeur de Centrale
--	---

EXPLOITANT	<p>Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)</p> <p>Nous vous transmettons dans le dossier "Ecart 2", la mesure comparative sur les conduits B et C faite le 13 novembre 2016. La prochaine mesure comparative sur les conduits B et C aura lieu le 19 février 2018.</p> <p>En raison d'un très faible appel des unités de production en 2017, nous n'avons pas été en mesure de les réaliser sur l'année calendaire 2017, c'est la raison pour laquelle nous priorisons la prochaine mesure en février.</p>
-------------------	--

DREAL	<p style="text-align: center;">Suites susceptibles d'être données</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">Ecart levé</td> <td>Oui <input checked="" type="checkbox"/></td> <td>Non <input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Proposition de mise en demeure</td> <td>Oui <input type="checkbox"/></td> <td>Non <input checked="" type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Proposition d'arrêté complémentaire</td> <td>Oui <input type="checkbox"/></td> <td>Non <input checked="" type="checkbox"/></td> </tr> </table> <p>Commentaires :</p> <p>Attente de la réception du rapport de mesure comparative de 2016 pour la chaudière 2 (30t/h)</p> <p>L'inspection le : <u>26/06/18</u></p> <p><input type="checkbox"/> Fiche soldée le :</p>	Ecart levé	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Proposition de mise en demeure	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>	Proposition d'arrêté complémentaire	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Ecart levé	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>								
Proposition de mise en demeure	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>								
Proposition d'arrêté complémentaire	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>								

FICHE D'ÉCART

Fiche n°

3

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : UNIPER

Site inspecté : MEYREUIL

Date de l'inspection: 19 janvier 2018

INSPECTION	Constat de l'Inspecteur :
	<ul style="list-style-type: none"> Dépassement sur le paramètre « retombée de poussières » en novembre 2017 Absence d'information et d'explication à l'inspection des installations classées sur ce dépassement
EXPLOITANT	Écart aux dispositions de :
	Article 10.2.1.5.3 de l'arrêté préfectoral du 9 juin 2017

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement Signature de l'Inspecteur 	L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'Inspection Représentant de l'exploitant Fonction et Signature Xavier JACQUEMONT Directeur de Centrale
---	---

EXPLOITANT	Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)
	<p>L'explication du dépassement sur le paramètre "retombée de poussières" en novembre 2017 a été transmise par Monsieur Pimpinelli à Monsieur Saifi par mail le 25 janvier 2018.</p> <p>Nous vous transmettons ce mail dans le dossier "Ecart 3".</p>

DREAL	Suites susceptibles d'être données	
	Ecart levé	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Proposition de mise en demeure	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>	
Proposition d'arrêté complémentaire	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>	
Commentaires :		
L'inspection le : <u>24/04/18</u>		
Fiche soldée le : <u>24/04/18</u> <u>Yaff</u>		

FICHE D'ÉCART

Fiche n°

4*Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection*

Exploitant : UNIPER

Site inspecté : MEYREUIL

Date de l'inspection: 19 janvier 2018

INSPECTION

Constat de l'Inspecteur :

Dépassement des valeurs limites d'émissions en concentration et en flux sur le paramètre NOx de la chaudière 2 (30t/h).

Écart aux dispositions de :

Articles 3.2.4 et 3.2.5 de l'arrêté préfectoral du 9 juin 2017

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'Inspecteur

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'Inspection

Représentant de l'exploitant**Fonction et Signature**

EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : (*suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application*)

DREAL

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Proposition de mise en demeure	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Proposition d'arrêté complémentaire	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

Commentaires :

L'Inspection le :

 Fiche soldée le :

FICHE D'ÉCART

Fiche n°

5*Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection*

Exploitant : UNIPER

Site inspecté : MEYREUIL

Date de l'inspection: 19 janvier 2018

INSPECTION

Constat de l'Inspecteur :

Dépassement des valeurs limites d'émissions en concentration et en flux sur le paramètre « poussières » du silo 402.

Écart aux dispositions de :

Article 3.2.7 de l'arrêté préfectoral du 9 juin 2017

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'Inspecteur

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'Inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : (*suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application*)

DREAL

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Proposition de mise en demeure	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Proposition d'arrêté complémentaire	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

Commentaires :

L'Inspection le :

 Fiche soldée le :